

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 27 septembre 2017.

Le 27 septembre 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, TELLIEZ Sébastien, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

A l'exception de BONNET Gilles, absent.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2017, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Demande d'emplacement pour un distributeur de produits fermiers

La Cueillette d'Aulnay souhaite étudier la possibilité d'installer un distributeur de produits fermiers sur l'espace entre la rue de Reims et le cimetière et sollicite la commune quant à la possibilité d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal propose, à 13 voix pour et une abstention, une location de 50 € par mois avec un abattement de 50% pour les premiers mois.

Cette proposition sera faite à la cueillette d'Aulnay.

Demande location de salle

Monsieur LEMOINE Alix souhaite occuper une salle communale pour y faire des séances de sophrologie collective.

Le Conseil Municipal propose, à 13 voix pour et une abstention, une location exceptionnelle de 20 € par mois pour 10 mois non renouvelable de la salle du bâtiment modulaire de la maison des associations (ancienne école).

Rapport de la CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées s'est réunie le 13 septembre 2017. Elle a évalué les charges restituées aux communes au cours de l'années 2017 et a traité les flux financiers suivants, entre la Communauté d'Agglomération et les 46 communes membres :

- Les attributions de compensation correspondant à la reprise par la CAC de la fiscalité économique.
- Les attributions de compensation liées à la neutralisation des taux issue du pacte fiscal 2017.

.../...

- Les attributions de compensation liées aux compétences et charge restituées aux 8 communes de l'ex Communauté de Commune de la Région de Mourmelon.

Le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des 46 communes. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

En ce qui concerne CONDE SUR MARNE, le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2017 est arrêté au montant de 49 041,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

Transfert de crédits

Pour procéder au mandatement de la facture de JVS relative au logiciel application cloud il est nécessaire de transférer 520,00 € du chapitre 23 article 2315 au profit du chapitre 20 article 2051.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le transfert de la somme de 520,00 €.

Questions diverses

- **Plantations pour sécurisation de la Route Départementale 37 aux abords du groupe scolaire**

Deux devis ont été reçus pour l'aménagement des abords de la RD 37 à proximité du groupe scolaire, conformément aux recommandations du Conseil Départemental (plantation de haies en quinconce de chaque côté de la route).

Un devis de Jean-Paul MULOT, pour un montant de 7416,57 € H.T.

Un devis de l'entreprise Comme un Paysage de 3 302.90 € H.T.

Le Conseil Municipal choisi, à l'unanimité de retenir l'entreprise Comme un Paysage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 10 octobre 2017

Le Maire,
SINNER Romain.

